

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ ET / OU PASSEPORT



CARTE D'IDENTITÉ

Le renouvellement de la carte d'identité est **gratuit**, à condition de pouvoir présenter l'ancienne carte. Sa durée de validité est de 10 ans.

Elle peut être établie dans les différents cas suivants :

- √ pour une 1^{ère} première demande ;
- ✓ pour un renouvellement si la carte d'identité est périmée et s'il n'y a pas de passeport valide :
- ✓ en cas de perte ou vol.

Afin de faciliter la démarche, nous vous accompagnons dans la réalisation d'une la pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS dans le cadre du dispositif **France Services** sur <u>rendez-vous</u> avec Hélène LEROUX ou Steven LORY.

https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion

PASSEPORT

Le passeport est **payant**. Le timbre fiscal est à payer en ligne ou dans un bureau de presse / tabac.

4 Avant 15 ans: 17,00 €; Entre 15 et 17 ans: 42,00 €; 18 ans et plus: 86,00 €.

Sa durée de validité est de **10 ans** pour une personne **majeure**, **5 ans** pour une personne **mineure**.

Il peut être établi dans les différents cas cités ci-dessus comme pour la carte d'identité.

De même que pour la carte d'identité, nous vous accompagnons dans la réalisation d'une prédemande en ligne.

Pièces à présenter lors du rendez-vous

(version papier)

Pour un renouvellement

- 1. L'imprimé de pré-demande ;
- 2. Carte nationale d'identité et / ou passeport sécurisé ;
- **3.** 1 copie d'acte de naissance si la carte d'identité n'est plus valable depuis plus de 5 ans.
- **4.** 1 photo récente de moins de 6 mois (nous vous conseillons de la réaliser auprès d'un photographe) ;
- 5. 1 justificatif de domicile récent de <u>moins d'un an</u> au **nom** du **demandeur : présenter** l'original. Avis d'imposition, Facture eau, électricité, téléphone : (pas de facture « type EDF entreprise » et pas d'échéancier EDF ou EAU).

En cas de perte

- ➤ Copie d'acte de naissance de moins de 3 mois à présenter à l'agent France Services pour établir la pré-demande et la déclaration de perte.
 - (copie d'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance par mail ou via le site Internet de la commune). Sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisée (affiliée COMEDEC, voir site Internet de la Commune).
- Déclaration de perte / vol établie à la mairie.
- ➤ Timbre fiscal à 25,00 € (achat en ligne ou dans un bureau de presse / tabac).

Autres pièces pouvant être nécessaires

- Copie d'acte de mariage de moins de 3 mois <u>si changement d'état civil à la suite d'un</u> mariage ;
- Copie du jugement de divorce si utilisation du nom d'usage de l'ex-conjoint;
- Copie d'acte de décès du conjoint si changement d'état civil.

si le demandeur habite chez ses parents ou autres personnes il doit présenter :

- la pièce d'identité de la personne qui l'héberge ;
- > une attestation d'hébergement qui certifie que le demandeur habite chez ses parents ou une autre personne depuis plus de trois mois ;

https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHebergement

un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

<u>pièces complémentaires pour une personne mineure</u> (qui doit être présente et accompagnée d'un de ses parents).

- Carte nationale d'identité ou passeport du parent en cours de validité et livret de famille;
- En cas de divorce des parents : Jugement de divorce ou convention ;
- En cas de garde alternée : justificatif de domicile, copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité de l'autre parent et une attestation d'hébergement.





Carte d'identité / Passeport

Quelle photo?

QUALITE

- · Photo nette
- · Sans pliure
- · Ni trace

DIMENSIONS

- Taille de la photo : 3,5 cm (largeur) 4,5 cm (hauteur)
- Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)

CONTRASTES

- Pas de surexposition ni sous-exposition
- · Pas d'ombre
- Contrastes corrects

COULEURS

- Fond uni
- · Couleur claire mais pas de fond blanc

EXPRESSION

- · Tête droite et regard face à l'objectif
- · Expression neutre
- · Bouche fermée
- Yeux visibles et ouverts

CHEVEUX

- Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratif
- · Pas de cheveux sur le visage
- · Pas de frange sur les yeux
- Visage dégagé (les oreilles doivent être visibles)

LUNETTES

À proscrire

(les photos avec le port des lunettes sont refusées)







































